



**Les chiens
guides
d'aveugles**

Fédération Française des Associations
de Chiens guides d'aveugles **FFAC**

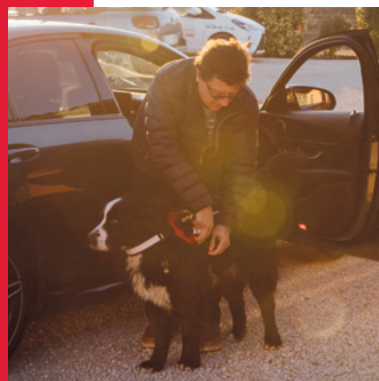


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

www.chiensguides.fr

SOMMAIRE

ÉDITO	4
LA FÉDÉRATION	6
Missions	6
Membres	6
Gouvernance	8
Équipe opérationnelle	8
Instances et Commissions	8
Indicateurs et chiffres clés 2023	10
LES RÉALISATIONS 2023	12
La formation	12
Le développement des ressources	14
La communication et le plaidoyer	16
Les partenariats et mécénats	20
L'international	21
PERSPECTIVES 2024	23
LES ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES	24
Association Les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest	24
L'École de Chiens Guides de Paris	25
Association Chiens Guides d'Aveugles d'Île-de-France	26
Association Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul Corteville	27
Chiens Guides de l'Est	28
Association de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon et du Centre-Est	29
Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest	29
Association Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse	30
Fondation Frédéric Gaillanne	31
Association Chiens Guides Grand Sud Ouest	31
Association Chiens Guides Grand Sud Ouest Aliénor – Bordeaux	32
Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides – ANM' Chiens Guides	32
CESECAH	33
LES MÉCÈNES ET PARTENAIRES DE LA FFAC	35
RAPPORT FINANCIER 2023	36
Le mot du trésorier	36
Aide et accompagnement des associations de chiens guides fédérées	38
Bilan et Compte de résultat 2023	39
CROD et CER	45



ÉDITO



Nos espoirs de progresser dans la remise des compagnons d'accessibilité aux personnes en situation de handicap visuel ont dû être revus à la baisse pour atteindre 225 chiens guides remis au cours de cette année 2023. Les contrecoups du COVID sont toujours très présents comme facteurs de complications dans les objectifs fixés en début de chaque année. L'entrée en formation de nos nouveaux éducateurs a été moins importante que prévu, ce qui engendre des difficultés de mise en éducation de futurs chiens guides.

Nos éducateurs, issus de notre centre de formation, reçoivent le sésame de ce parcours de quatre ans, titre certifié QUALIOPI et dont notre Fédération a obtenu sa reconduction pour cinq nouvelles années. La nouvelle promotion de moniteurs, constituée de 11 candidats, nous donne l'espoir de venir renforcer, en fin de cursus, nos équipes d'éducateurs dans nos 17 centres d'éducation.

Afin de garantir à nos 1450 duos de maîtres chiens guides une accessibilité dans tous les espaces publics, CANIDEA, en charge de l'OBAC (désormais élargi aux chiens d'assistance), a tenu sa plénière courant novembre, sous le patronage de Madame la ministre chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, en présence des délégations des acteurs des différents collèges qui constituent l'OBAC.

**Nos devise et raison d'être
sont réunies sous notre bannière :**
**« CONTINUONS DE RENDRE TOUS
LES CHEMINS DE VIE ACCESSIBLES ».**

Une délégation, composée de personnels techniques et de bénévoles de nos associations fédérées, a participé au congrès international de la Fédération Internationale du Chien Guide (IGDF), à Vancouver, en avril. Elle a pu échanger avec nos collègues étrangers sur nos savoirs et grandes exigences dans l'éducation des chiens guides éduqués par nos centres d'éducation agréés par l'IGDF, tant au niveau de la sécurité des futurs maîtres, que dans le respect constant du bien-être animal.

Je remercie ici l'ensemble des salariés de notre mouvement pour leur travail qualitatif et précieux qu'elles et ils apportent dans la réalisation de notre CAUSE.

Nous sommes dans des années de transition et de réflexion sur l'avenir de notre Fédération. Au cours de diverses réunions avec nos Présidentes et Présidents des associations fédérées, un séminaire sera initié au début de l'année 2024, pour permettre de définir nos différents objectifs souhaités, au travers d'un nouveau Projet Associatif de notre Fédération.

La réalisation de ces nouveaux projets nous sont facilités par le soutien sans faille et depuis de nombreuses années, de nos donateurs, toujours très présents à nos côtés. Je voulais tout particulièrement et personnellement les en remercier et leur dire combien leur générosité me va droit au cœur.

Cette marque de respect à leur rencontre se trouve d'autant plus importante en raison de ma décision de quitter mes fonctions de Président de la FFAC à la prochaine Assemblée Générale, après 15 années de joies communes, m'ayant permis de faire prospérer notre CAUSE au bénéfice de celles et ceux qui attendent avec impatience leur chien guide, merveilleux signe d'une AUTONOMIE PLEINE, ENTIÈRE ET SÉCURISÉE, que chaque CITOYEN de notre RÉPUBLIQUE est en droit d'espérer.

J'adresse à l'ensemble de mes collaboratrices, collaborateurs et bénévoles, une grande reconnaissance quant à leur aide et leur disponibilité qui m'ont facilité pendant ces nombreuses années à porter haut et fort cette NOBLE CAUSE du CHIEN GUIDE D'AVEUGLE auprès du grand public.

Tous mes vœux de prospérité dans les années à venir pour notre Fédération et l'accroissement de son aide qu'elle apporte aux personnes en situation de handicap visuel. ”

Paul CHARLES
Président de la FFAC



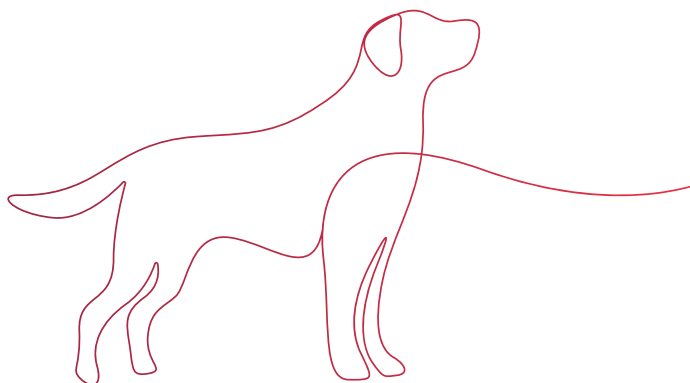


LA FÉDÉRATION

Missions

En France, plus de 200 000 personnes sont aveugles ou malvoyantes et sont donc éligibles à l'obtention d'un chien guide. Pourtant, seulement 1 % en bénéficie. La Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) et ses associations affiliées mènent un combat depuis plus de 50 ans pour permettre aux personnes déficientes visuelles de se déplacer en toute sécurité à l'aide d'un chien guide. Aujourd'hui, ce sont près de 1500 chiens guides qui accompagnent leur maîtresse ou maître au quotidien sur tout le territoire national, leur permettant ainsi d'accéder à une plus grande autonomie et à une meilleure inclusion sociale et citoyenne. Ainsi, la FFAC a pour missions de :

- **Promouvoir** le chien guide auprès des utilisateurs potentiels et du grand public.
- **Contribuer** au fonctionnement et au développement des écoles de chiens guides, dans le respect d'une déontologie commune, et en veillant à maintenir le plus haut degré d'exigence possible dans l'éducation du chien guide.
- **Assurer** les formations professionnelles de moniteurs de chiens guides d'aveugles et d'éducateurs de chiens guides (titre homologué de niveau III).
- **Effectuer** la sélection et l'élevage des chiots.
- **Militer** pour la reconnaissance de ce moyen de locomotion autonome par les pouvoirs publics.



Membres

Reconnue d'utilité publique, la **Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles** regroupe :

- **10 associations régionales et leurs centres d'éducation :**
 - Association Les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest.
 - Association Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul Corteville.
 - École de Chiens Guides de Paris.
 - Association Chiens Guides d'Aveugles d'Île-de-France.
 - Chiens Guides de l'Est.
 - Association de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon et du Centre-Est.
 - Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse.
 - Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest.
 - Association Chiens Guides Grand Sud Ouest.
 - Association Chiens Guides Grand Sud Ouest Aliénor - Bordeaux.
- **2 associations nationales :**
 - Fondation Frédéric Gaillanne (centre d'éducation).
 - ANM' Chiens guides.
- **1 réseau d'élevage de chiots,** le Réseau des Élevages Français (REF), composé de 3 centres, dont le CESECAH, centre d'élevage principal.

Gouvernance

En 2023, sous l'impulsion de ses instances, la FFAC a poursuivi son projet contribuant à forger l'unité, la solidarité et la cohérence de son réseau avec pour objectif de remettre plus de chiens guides tout en réduisant le délai d'attente à un maximum de six mois après la validation du dossier de demande.

Le Président, Paul CHARLES, a participé aux réunions de travail du Bureau ainsi qu'aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales de la FFAC et de l'AFH2A. Il s'est rendu de façon hebdomadaire à la FFAC pour des journées de travail et des rendez-vous avec des partenaires associatifs et institutionnels.

Le Conseil d'Administration

Selon l'article 6 des statuts, la FFAC doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de 21 à 30 membres maximum. Il comprend obligatoirement au moins 2 représentants pour chacune des associations fédérées gérant les centres d'éducation de chiens guides. Les autres associations adhérentes ont 1 seul représentant. L'Assemblée Générale peut élire jusqu'à 4 membres individuels au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Bureau.

L'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2023 a réuni tous les représentants des membres de la Fédération, tels que défini dans les articles 3 et 9 des statuts. L'Assemblée Générale a élu les membres du Conseil d'Administration ; les administrateurs sont au nombre de 26 :

- **Association Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul Corteville** : Daniel HERTAULT et Dominique BOUTEILLER
- **Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest** : Jean-Louis LEHMANN et Liliane MAGLOIRE

- **Chiens Guides de l'Est** : Michèle NEDELCOT et Thierry BILAY
- **Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse** : Philippe DUVAL et Suzanne CASTILLO
- **L'École de Chiens Guides de Paris** : Frédérique BEAURAIN et Martine ANCQUETIL
- **Association de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon et du Centre-Est** : Roland DONZELLE et Pierre-Marie MICHELI
- **Association Les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest** : Pierre WALLET et Jean Pierre BOURNY
- **Association Chiens Guides d'Aveugles d'Île-de-France** : Françoise LE VIAVANT et Nathalie BRISSET DO VAL
- **Association Chiens Guides Grand Sud Ouest** : Gabriel MOLL et Michel THOREL
- **Association Chiens Guides Grand Sud Ouest Aliénor - Bordeaux** : Danielle FORTIN et Jean-Marie SCHIOCCHET
- **Fondation Frédéric Gaillanne** : Frédéric GAILLANNE et Fanny GAILLANNE
- **Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides - ANM' Chiens Guides** : Dominique LATGÉ et Christelle MORAWSKY
- **CESECAH** : Paul CHARLES
- **Individuel** : Michel ROSSETTI

Le Conseil d'Administration s'est réuni les jeudi 20 et vendredi 21 avril, vendredi 16 juin, jeudi 10 et vendredi 11 octobre, jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023.

L'Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 16 juin 2023.

Les points forts de ces réunions ont été l'Assemblée Générale du 16 juin avec l'attribution des contributions et l'arrêté des comptes, le vote du plan d'actions 2024 au Conseil d'Administration du mois d'octobre et le vote du budget 2024 en décembre 2023.



Le Bureau

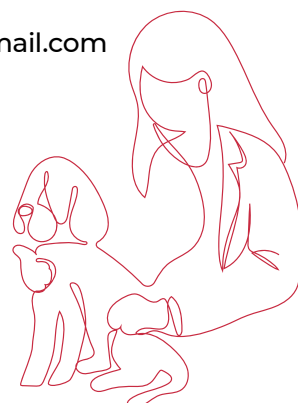
- **Paul CHARLES**, Président
- **Michel ROSSETTI**, 1^{er} Vice-président
- **Daniel HERTAULT**, 2^{ème} Vice-président
- **Pierre WALLET**, 3^{ème} Vice-président
- **Suzanne CASTILLO**, Secrétaire générale
- **Danielle FORTIN**, Secrétaire générale adjointe
- **Roland DONZELLE**, Trésorier
- **Gabriel MOLL**, Trésorier adjoint

Le Bureau s'est réuni les jeudi 9 février, jeudi 30 mars, jeudi 11 et vendredi 12 mai, jeudi 7 septembre, jeudi 5 octobre et jeudi 23 novembre 2023.

Équipe opérationnelle

Afin d'accompagner les associations fédérées dans leurs activités et de développer le réseau fédéral, les salarié-es participent aux commissions, rencontrent les associations et contribuent à la réalisation des projets dans leurs fonctions respectives.

- **Alexandre CATHELIN**, Directeur Général
 - a.cathelin@chiensguides.fr
 - 01 44 64 89 86
- **Hayet LEB CIR**, Responsable Administrative
 - h.lebcir@chiensguides.fr
 - 01 44 64 89 86
- **Michel MARTINS**, Comptable
 - m.martins@chiensguides.fr
 - 01 44 64 89 82
- **Anne VIOT**, Chargée de mission
 - a.viot@chiensguides.fr
 - 01 44 64 89 85
- **Catherine BIENVENU**, Responsable des libéralités
 - c.bienvenu@chiensguides.fr
 - 01 44 64 89 84
- **Sophie BAZIN**, Chargée des libéralités
 - s.bazin@chiensguides.fr
 - 01 44 64 80 27
- **Saliha BENAZIZ**, Responsable du Pôle Collecte et relations donateurs
 - s.benaziz@chiensguides.fr
 - 01 44 64 89 83
- **Alice LARIVIERE**, Standard et traitement des dons
 - a.lariviere@chiensguides.fr
 - 01 44 64 88 61
- **Mame SECK**, Standard et traitement des dons
 - m.seck@chiensguides.fr
 - 01 44 64 89 89
- **Lucie LANSMARIE**, Responsable Communication
 - l.lansmarie@chiensguides.fr
 - 01 44 64 89 81
- **Mérine CUSSET**, Chargée de communication
 - m.cusset@chiensguides.fr
 - 01 44 64 89 81
- **Julie EHRET**, Responsable formation et technique
 - j.ehret@chiensguides.fr
 - 01 44 64 88 62
- **Florence DEMENAY**, Assistante formation
 - assistantformation@chiensguides.fr
 - 01 44 64 89 87
- **Florimond FURST-HEROLD**, Formateur Technique
 - florimond.afh2a@gmail.com



Instances et Commissions



Médiation fédérale

Jean-Pierre SORO, maître de chien guide, a été désigné médiateur fédéral par le Conseil d'Administration de la FFAC.

Son rôle est d'aider à la recherche de solutions pour régler les différends entre les associations de chiens guides fédérées et les personnes déficientes visuelles (bénéficiaires de chiens guides ou futurs attributaires). Il peut solliciter l'aide de représentants d'une association fédérée non concernée par le problème exposé.

En 2023, les demandes de médiation ont été moins nombreuses (5 cas traités). Les motifs exprimés concernent essentiellement des problèmes liés à l'instruction des dossiers de demandes de chiens guides et à des délais d'attribution trop longs, mais également à des refus d'accès avec des motifs non justifiés ou mal perçus, et enfin, des problèmes lors d'un renouvellement, pendant le suivi d'une équipe ou lors de la mise en retraite du chien guide.

La commission de médiation fédérale peut être saisie par les personnes déficientes visuelles, leur entourage ou les associations. Les saisines peuvent être directement adressées à la Fédération ou à l'ANM' Chiens Guides.

- Pathologies oculaires.
- Dépistage, prophylaxie et traitement de ces pathologies.

Il a donc traité successivement :

Les annexes de l'œil : les paupières, avec les problèmes d'entropion et d'ectropion, les conjonctives, l'appareil lacrymal et l'orbite.

La tunique externe de l'œil : la sclère et la cornée.

L'uvéa : l'iris, avec les notions de mydriase (dilatation) et myosis (rétractation) et le glaucome.

Le cristallin et les problèmes de cataracte : la rétine du chien est bien adaptée à l'obscurité et au mouvement. Le champ visuel variable en fonction des races est d'environ 120°. Au niveau des couleurs, le chien perçoit bien le jaune et mieux le bleu que le rouge.

Depuis 2022, une nouvelle fiche sanitaire est à disposition des maîtres de chiens guides. Ils doivent la présenter à leur vétérinaire chaque année à l'occasion des rappels vaccinaux. Cette fiche doit impérativement revenir dans un premier temps au centre d'éducation, puis au CESECAH, car trop souvent, on perd de vue le devenir de nos chiens, ce qui est regrettable.

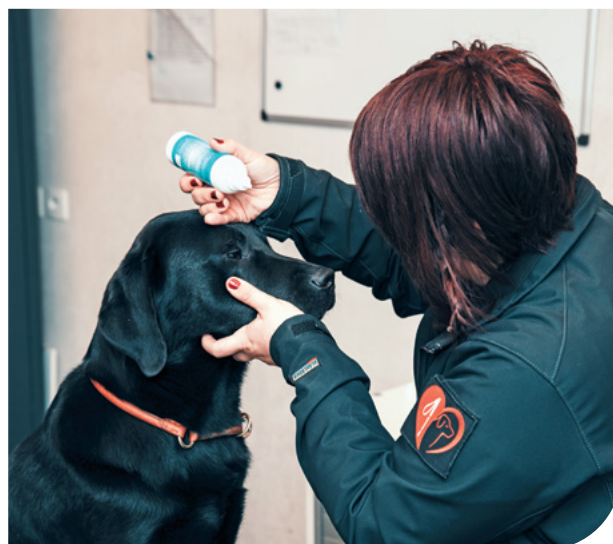


Conseil Scientifique

Le conseil scientifique, présidé par **Didier BROUCQSAULT**, s'est penché en 2023, à l'initiative de Michel ROSSETTI, sur l'ophtalmologie du chien.

Le docteur Laurent DILLIE, praticien spécialiste à Lille, a été sollicité pour traiter cette thématique. Il a pu évoquer les sujets suivants :

- Rappel sur l'anatomie et la physiologie de base de l'œil.
- Particularités de la vision dans l'espèce canine (perception des couleurs, vision dans l'obscurité et champ visuel).



© Florimond Furst-Herold.

Conseil Pédagogique

Le conseil pédagogique est l'instance de réflexion sur les parcours de formation des moniteurs, des éducateurs et sur les formations continues. Il est composé d'administrateurs, de directeurs techniques et de directeurs généraux. La commission de suivi est l'instance qui analyse les parcours des apprenants et qui mesure la progression des apprentissages. Elle rassemble les formateurs, les tuteurs et les représentants des stagiaires.

Commission Technique

La commission technique rassemble les directeurs techniques de toutes les associations membres autour de sujets techniques permettant de garantir la qualité de l'éducation du chien guide.

En 2023, la commission s'est réunie les 18 et 19 janvier au CESECAH, centre d'élevage national. Elle a été l'occasion de faire le point sur le process commun d'éducation mis en place en 2022, de présenter les avancées du groupe de travail sur le process commun de pré-éducation et d'échanger sur les modalités de mutualisation entre les centres d'éducation de chiens guides.

Comité Communication

Le comité communication travaille sur des projets nationaux, tels que les campagnes de communication pour les portes ouvertes, d'information et de sensibilisation, de notoriété. Il veille à la bonne coordination et au déploiement des outils de communication communs à l'ensemble du réseau et est également force de propositions et d'idées nouvelles. Composé des Responsables et/ou Chargé-es de communication de la fédération et des associations affiliées, le comité communication permet d'échanger et de partager des conseils et expériences quant aux projets de communication de chaque membre. Il s'est réuni à 8 reprises en 2023, en présentiel et en visioconférence.

Copil Legs

Le comité de pilotage legs, piloté par le service communication de la FFAC et 3

Directrices d'associations fédérées, assure la création et le déploiement de la campagne de communication annuelle sur les libéralités (legs, donations, assurances-vie).

Commission digitale

La commission digitale, représentée par la quasi-totalité du réseau fédéral, travaille à la stratégie et au déploiement d'une collecte de fonds (dons) via les outils numériques. Cette commission s'est réunie plusieurs fois pendant le premier semestre 2023, en visioconférence.

Indicateurs et chiffres clés 2023

225 remises de chiens guides en 2023 dont :

108 nouvelles équipes créées, dont :

69 femmes **39** hommes

117 renouvellements, dont :

67 femmes **50** hommes

53 ans âge moyen des bénéficiaires à la remise.

2 ans **1 mois et 23 jours** : âge moyen des chiens guides à la remise.

1421 équipes actives en 2023.

Plus de **6300** équipes ont ainsi été créées depuis 1952.

225 chiots sélectionnés et élevés par le réseau des élevages, dont le CESECAH à hauteur de 74,67 %.



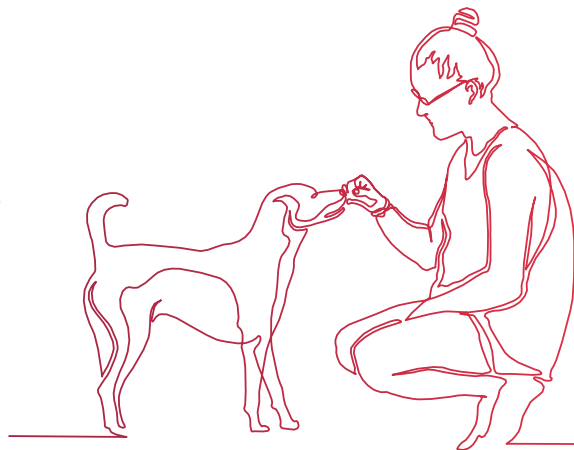
LES RÉALISATIONS 2023

La formation

Les formations métiers

La FFAC, par le biais de son organisme de formation interne, l'Association de Formation aux Métiers du Handicap Visuel (AFH2A), enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 11756540575 auprès du préfet de la Région Île-de-France, assure les formations professionnelles de moniteurs (formation de 2 ans) et d'éducateurs de chiens guides (formation de 2 ans supplémentaires). La première formation d'éducateur a été mise en place en 1989. La FFAC, quant à elle, est l'organisme certificateur pour le titre d'éducateur de chien guide (notamment la validation des acquis de l'expérience).

Concrètement, l'AFH2A identifie les besoins terrains, conçoit les formations, dispense les contenus de celles-ci et évalue les acquis professionnels. C'est le seul organisme de formation en France à préparer au titre d'éducateur de chiens guides d'aveugles enregistré au RNCP (35212), ainsi qu'au titre fédéral de moniteur de chiens guides. L'AFH2A met également en œuvre les formations courtes de développement des compétences des salariés de la FFAC et de ses associations membres.



L'AFH2A a réussi avec succès son **audit de surveillance**, en février 2023, lié à la certification Qualiopi dans la catégorie « Actions de formation », obtenue en août 2021. Cette reconduction réaffirme la qualité du processus de formation et de son système pédagogique avec :

- Des équipements pédagogiques adaptés :

- 1 centre de formation dédié et équipé de moyens techniques.
- 1 équipe de formateurs d'experts : 1 formateur salarié.
- 6 formateurs occasionnels internes.
- 23 intervenants extérieurs.

- Des tuteurs dans les centres d'éducation de chiens guides pour la formation pratique.

- Des instances de suivi pédagogique :

- Conseil pédagogique qui réfléchit aux stratégies pour la formation.
- Commission de suivi qui mesure la progression dans l'apprentissage.
- Des réunions de formateurs pour proposer des évolutions pédagogiques.

- Une gouvernance associative distincte :

- Un conseil d'administration et une assemblée générale propre à l'AFH2A.

Les parcours de formation de moniteur et d'éducateur de chiens guides d'aveugles :

L'activité principale du moniteur est d'éduquer le chien guide. L'éducateur, en plus de l'éducation du chien, a en charge la relation avec la personne déficiente visuelle (instruction du dossier de demande, essai et remise du chien puis accompagnement de l'équipe créée).

Chaque formation se déroule en alternance, composée de parties théoriques assurées en centre de formation par des formateurs spécialisés dans leurs domaines et de parties pratiques au sein de l'association employeuse et avec un tuteur expérimenté. Les stagiaires en formation effectuent également 2 stages dans des associations de chiens guides labélisées, afin d'expérimenter des situations professionnelles variées. Ils sont soumis à des épreuves évaluatives chaque année afin de valider leurs apprentissages.



© Florimond Furst-Herold.



© Florimond Furst-Herold.

Les chiffres clés 2023

Nombre de diplômés :

6 moniteurs et **3** éducateurs.

Nombres de stagiaires en formation métier :

21 moniteurs et **11** éducateurs.

Rentrée de septembre 2023 :

30^{ème} promotion
de moniteurs avec

21 nouveaux
stagiaires.

28^{ème} promotion
de moniteurs avec

6 stagiaires.

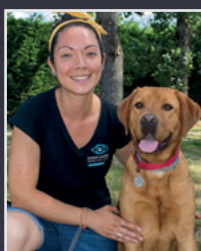
Les diplômés depuis la mise en place des formations :

85 moniteurs de chiens guides d'aveugles.

181 éducateurs de chiens guides d'aveugles.

“ Forte de mes 4 ans d'expérience sur le terrain, à l'École de Chiens Guides de Paris, c'est l'Association Chiens Guides Grand Sud Ouest qui m'a permis cette année d'intégrer la formation de 7^{ème} année de monitorat. J'ai été surprise par la qualité des intervenants et contente d'acquérir un bagage théorique dense centré sur la lecture du chien, ses comportements et sa santé. Enfin, les élèves venant de partout en France, cela nourrit le partage d'expérience et de connaissance dans la bienveillance.”

**Nathalie
RAUZIER-BEFVE,**
Association Chiens
Guides Grand Sud Ouest



Les formations continues

L'AFH2A et la FFAC ont à cœur de développer les compétences des salariés-es des associations fédérées. Ainsi, elles mettent à disposition une offre de formation continue orientée autour de 4 axes stratégiques :

- Management et efficacité professionnelle.
- Communication et Fundraising.
- Développement professionnel.
- Technique chien guide.

En 2023, 12 sessions ont été réalisées pour un total de 95 stagiaires formés dans ces thématiques.

Actions de formation continue	Nombre de sessions	Nombre de personnes formées	Nombre de jours	Taux de satisfaction
Formation des Ambassadeurs (14 au 15 mars)	1	13	2	80 % de très satisfaits 20 % de satisfaits (12 réponses)
Transport des animaux vivants (TAV) (16 mars)	1	10	1	62 % de très satisfaits 38 % satisfaits (8 réponses)
Actualisation ACACED (17 mars)	1	7	1	66 % de très satisfaits 34 % de satisfaits (6 réponses)
Construire la confiance dans les relations (28 au 29 mars)	1	11	2	58 % de très satisfaits 37 % de satisfaits (11 réponses)
Soins coopératifs (12 au 13 avril)	1	6	2	73 % de très satisfaits 27 % de satisfaits (6 réponses)
Détente du chien guide (23 et 24 mai)	1	10	2	72 % de très satisfaits 22 % de satisfaits (7 réponses)
Relation bénévoles salariés (1 ^{er} juin)	1	6	1	100 % de très satisfaits (2 réponses)
Formation Tuteurs (12 octobre)	1	4	1	73 % de très satisfaits 27 % de satisfaits (2 réponses)
Accompagner les adultes déficients visuels (9 au 11 octobre)	1	1	3	63 % de très satisfaits (source FAAF)
Techniques d'éducation et de rééducation (7 au 8 novembre)	1	12	2	36 % de très satisfaits 44 % de satisfaits (8 réponses)
Écholocalisation et déficience visuelle (20 novembre)	1	3	1	100 % de très satisfaits (source FAAF)
Administrateur des associations (22 au 23 novembre)	1	12	2	78 % de très satisfaits 20 % de satisfaits (11 réponses)
TOTAL	12	95	20	



Le développement des ressources

Les libéralités

La mutualisation de la Campagne Legs sur l'ensemble du territoire avec nos associations fédérées, en place depuis 8 ans, renforce notre visibilité auprès du grand public et de nos partenaires comme les notaires.

Le montant total des libéralités 2023 (legs et contrats d'assurance-vie) marque une baisse purement conjoncturelle par rapport à 2022, celle-ci ayant été exceptionnelle comme étant le contre-coup des derniers effets de la Covid-19 par le dénouement de nombreux dossiers dont l'issue avait été différée dans le temps. Cette situation est identique dans les structures comparables.

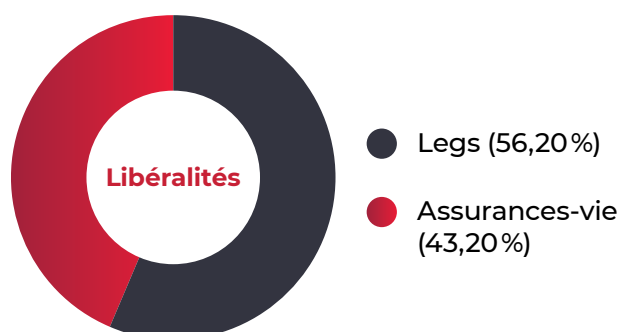
On notera, qu'exception faite pour 2022, la progression des libéralités est continue depuis 2015 avec un rapport entre les legs et le produit des assurances-vie relativement stable, même si les encaissements de capitaux de contrats d'assurance-vie augmentent un peu plus vite, soit un total de 4 788 407 € au titre des legs et 3 643 477 € au titre des contrats d'assurance-vie avec un total global de 8 431 884 €.

Ces fonds proviennent des legs qui sont consentis par nos bienfaiteurs, hommes et femmes, connus de nos services ou pas, avec lesquels des échanges se nouent ou pas, selon les souhaits de chacun. Nous sommes à leur écoute et apprécions toujours qu'une relation

personnalisée durable puisse se mettre en place. Certains deviennent nos meilleurs ambassadeurs :

“ Au retour d'un long déplacement à l'étranger, j'ai bien trouvé les vœux que vous avez eu la gentillesse de m'adresser à l'occasion de la nouvelle année (...) j'ai également bien reçu le superbe calendrier 2024 qui, comme les précédents, figure en bonne place tous les jours sous mes yeux et qui me sert aussi à l'occasion à promouvoir les activités de la FFAC auprès de mes visiteurs. Il faut semer partout pour pouvoir récolter... !!! ”

Pascal O, testateur



La collecte

Vous êtes un maillon important dans notre chaîne de solidarité !

Des milliers de donateurs soutiennent généreusement la FFAC. Ils partagent les valeurs et l'engagement de celle-ci auprès des personnes déficientes visuelles, permettant ainsi la remise gratuite des chiens guides.

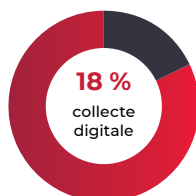
Si l'actualité a souvent assombri l'année 2023 avec son lot de conflits armés et de catastrophes climatiques, les donateurs, sympathisants, bénévoles et ambassadeurs du secteur caritatif se sont mobilisés pour apporter leur soutien.

Pour la FFAC, force est de constater une accentuation de la baisse cyclique des nouveaux donateurs, ce qui a impacté la base de données et a rendu difficile la capacité à maintenir une collecte à la hauteur des années précédentes.

La programmation des campagnes de collecte est restée sur un cycle identique à celle des années précédentes, à l'exception de l'arrêt de la campagne DRTV.

Les chiffres clés de la collecte en 2023 :

- Une collecte globale : 3,6 millions d'euros (VS 3,7 millions d'euros en 2022 soit une baisse de 3 %).
- Chaque euro dépensé pour collecter des fonds rapporte 3,8 € à la FFAC.
- 55 124 donateurs nous ont soutenu en 2023, dont 4 800 nouveaux donateurs.
- 5 732 donateurs en prélèvement automatique.
- 18 % des dons issus de la collecte digitale.



La générosité moyenne annuelle :

- 59 € pour les donateurs qui nous soutiennent ponctuellement.
- 104 € pour les donateurs qui nous soutiennent régulièrement en prélèvement automatique.

Une équipe à votre écoute :

Quelle relation la FFAC entretient-elle avec ses donateurs ?

- 15 % de relations téléphoniques.
- 60 % de correspondance par courriers.
- 25 % d'échanges par e-mails.
- 1 % de réception de donateurs.

Quelles sont les demandes des donateurs ?

- Traitement du don.
- Éducation du chien guide.
- Inscription à la formation d'éducateurs.
- Informations générales.

“C'est un incroyable travail collectif. C'est une vraie cause nationale qui est le fruit d'une incroyable chaîne de solidarité qui implique à la fois des bénévoles, des familles d'accueil, des écoles de chiens guides, des éducateurs, des instructeurs de locomotion...”

Éliane F.

“Je vous écris ce petit mot car l'action de la Fédération me touche. Le soutien indéfectible que vous apportez à toutes ces personnes aveugles et malvoyantes, la formation de ces merveilleux chiens pour qu'ils puissent guider les personnes déficientes visuelles, sont des missions auxquelles je suis fière d'apporter mon soutien. Félicitations à vos équipes.”

Mauricette T.



La communication et le plaidoyer

Les Yeux de Son Maître

La FFAC a édité 4 nouveaux numéros de sa revue trimestrielle : le 136 en février, le 137 en mai, le 138 en août ainsi que le 139 en novembre. Au total, 270 963 exemplaires ont été distribués.

Nos lecteurs ont pu en savoir plus sur l'accessibilité des chiens guides et d'assistance, sur l'accessibilité scolaire ou encore culturelle, mais également découvrir de nouveaux portraits de maîtresses et maîtres de chiens guides autour de plusieurs thématiques (travail, sport...) et se rendre compte des actualités de nos associations fédérées en région.



La FFAC sur les réseaux sociaux

Avec une présence sur Facebook, LinkedIn et X (anciennement Twitter), la FFAC a pu rendre compte de ses missions auprès d'un large public avec pour objectif de sensibiliser tout un chacun à l'utilité du chien guide dans la vie des personnes déficientes visuelles.

Grâce à des témoignages de ces dernières, à des relais des actualités des associations fédérées, à des partages d'informations sur le chien guide, se sont de nombreuses personnes qui ont pu être sensibilisées, de près ou de loin, à la cause portée par notre chaîne de solidarité.

Nos publications ont permis de générer 660 abonnés supplémentaires sur Facebook et 634 sur LinkedIn, grâce à leur bonne portée.



Des lettres d'informations numériques

Depuis le mois de septembre 2023, une lettre d'informations fédérale est envoyée aux abonnés (inscrits depuis le site internet) leur donnant les dernières actualités par courriel de la FFAC et de ses membres, mais également proposant une veille sur l'actualité dans les médias : sur le chien guide, sur le handicap, sur des innovations technologiques.

Il n'est pas trop tard pour la recevoir chaque mois dans sa boîte de réception : un formulaire d'inscription est présent sur le site internet de la FFAC !



L'Étude Homère

Début 2023, l'Étude nationale sur la déficience visuelle est sortie de terre ! Portée par un collectif d'associations, d'une institution, de partenaires privés et d'un consortium de laboratoires de recherche et de cabinets de conseils, elle a été menée entre février 2021 et juin 2022 auprès de personnes déficientes visuelles de tous les âges, vivant en France métropolitaine.



La FFAC, partie prenante de cette étude, a naturellement ainsi été présente et a participé au colloque de restitution de l'étude le mardi 7 février 2023 au Conseil économique, social et environnemental, sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République et sous le patronage de Madame Geneviève Darrieusecq, alors ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, chargée des Personnes handicapées.

Un rapport d'étude complet, ainsi qu'une synthèse en 8 pages, ont été produits pour rendre compte et divulguer les résultats de cette étude à laquelle 1 865 personnes ont répondu. Elle a ainsi permis de dresser des statistiques sur la déficience visuelle et notamment le quotidien des personnes concernées, en France.

La Fête des Chiens Guides

Le dimanche 24 septembre 2023, une nouvelle édition de La Fête des Chiens Guides s'est tenue dans 15 centres d'éducation de nos associations fédérées, rassemblant près de 15 000 visiteurs partout en France !

Cet événement était l'occasion, pour les associations et leurs centres d'éducation, de faire découvrir ou redécouvrir aux publics, leurs missions et activités et les sensibiliser à la cause du chien guide et au handicap visuel.

Parmi les activités les plus proposées lors de cette journée, on a notamment retrouvé :

- Des ateliers de sensibilisation sur la déficience visuelle.
- Des jeux immersifs : chasses au trésor, jeux de pistes.
- Des démonstrations du travail d'éducation des chiens guides, des massages canins,...
- Des tombolas avec de nombreux lots à gagner.



Chiens Guides de l'Est – Woippy



Association Les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest

© Régis Croisé

Sensibilisations à la déficience visuelle

Pour la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, qui s'est tenue du 20 au 26 novembre 2023, la FFAC a participé à **deux événements de sensibilisation au handicap visuel auprès des pouvoirs et acteurs publics**.

Le 15 novembre 2023, à l'initiative de Madame Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale, la FFAC était aux côtés des autres associations et établissements publics membres du Collectif pour la Déficience Visuelle (CFPSAA), engagé dans la sensibilisation au handicap visuel. Divers ateliers de sensibilisation ont été proposés aux participants pour en savoir davantage sur le handicap visuel, les aides technologiques, l'accessibilité numérique et le chien guide d'aveugle.

Dans cette lancée, la FFAC a aussi participé, le mardi 21 novembre, avec l'École de Chiens Guides de Paris et l'ANM' Chiens Guides, à une action de sensibilisation, d'informations et d'échanges, portée par la mission Handicap de la SDASAP/DRH du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Cela a été l'occasion de donner des informations aux agents venus découvrir les informations et activités ludiques proposées autour du chien guide et du handicap visuel.



Des campagnes de communication autour de deux thématiques liées à la générosité pourunchienguide

La FFAC a porté une nouvelle campagne d'appel aux dons au printemps 2023. Avec l'exemple de l'équipe formée par Elisabeth et Ulan, la FFAC a porté haut et fort un appel à la générosité du public. Cette campagne a été diffusée en TV, en social media ads et en SEA, accompagnée d'une landing page et d'une page de collecte dédiée.





Croisez générosité et solidarité

De juillet à novembre 2023, la FFAC a réitéré sa campagne consacrée aux Libéralités (legs, donations, assurances-vie) avec une toute nouvelle campagne « Croisez générosité et solidarité » !

Portée par un dispositif à 360°, elle a été vue en télévision, sur les réseaux sociaux, dans les moteurs de recherche en ligne, dans la presse nationale, et entendue en radio. Une diffusion médias auprès des professionnels de ce secteur a été également activée.

Cette nouvelle campagne a eu pour effet de produire de nouveaux supports d'informations : le dépliant et la brochure ont été refondus, tout comme la landing page dédiée.

Des actions de plaidoyer avec nos parties prenantes

L'année 2023 a été une année d'initiatives, à la fois par les membres de l'OBAC qui ont mis en place des actions en direction de leurs collaborateurs, mais aussi de la part de Canidea qui a piloté la réalisation d'une vidéo pédagogique. L'ANM' Chiens Guides n'a pas été en reste puisqu'elle a concrétisé ses partenariats avec Handi'chiens et l'Association des Chiens du Silence, prenant ainsi en charge les refus d'accès d'équipes de chiens d'assistance. L'OBAC a poursuivi ses activités en partenariat avec les services de l'État et les organisations professionnelles, avec la tenue d'une réunion conjointe des deux groupes de travail le 20 février 2023.

Outre la réalisation de la vidéo pédagogique sur l'accès des chiens guides et d'assistance, une aide a été apportée à la création de vidéos des sociétés Uber France et G7 à l'intention de leurs collaborateurs. Il a également été décidé de la nomenclature d'un site Internet dont le projet pourrait se concrétiser en 2024.

Lors de la réunion de plénière le 15 novembre 2023 au ministère des Affaires Sociales, 59 participants représentaient les services de l'État, les lieux ouverts au public, les membres associatifs et la presse. À cette occasion, deux nouveaux membres, Uber France et l'Union



Nationale des Taxis (UNAT) ont officiellement rejoint l'OBAC. Le rapport annuel de l'OBAC et les vidéos de Uber, de G7 et la vidéo pédagogique ont été présentés. Les témoignages de Mesdames Delphine HARMEL CHEMINEE et Élodie LEBLANC, toutes deux maîtresses de chien guide et de chien écouteur, ont ponctué la présentation. L'événement a été relayé par les médias. La vidéo a également été reprise par plusieurs membres qui l'ont mise à disposition en interne, voire pour certaines, directement sur leur site tous publics, telle que la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution.



Les partenaires ayant déjà rejoint l'OBAC :

Alpha Taxis • L'Association Tourisme & Handicaps • La Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs CGT-Taxis • La Confédération Générale de l'Alimentation de détail • La Délégation Ministérielle à l'Accessibilité • La Fédération des Acteurs du Commerce dans les Territoires • La Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution • La Fédération Française de la Sécurité Privée • La Fédération Nationale des Taxis Indépendants • La Fédération Nationale des Transports de Voyageurs • La Fédération des Fromagers de France • Euro Disney Associés SCA • G7 • Le Groupe Carrefour • Le Groupement des Entreprises de Sécurité privée • L'Inspection Générale des Affaires Sociales • La RATP • Le Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées • La SNCF • Les Syndicats FO-UNCP Taxis • Uber France SAS • L'Union Nationale des Taxis • L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie • L'Union Nationale des Associations de Tourisme.



© Florimond Furst-Herold.

Les partenariats et mécénats

Soutiens aux actions de sensibilisation

En 2023, La Fondation d'entreprise Covéa a décidé d'apporter son soutien à la FFAC et aux associations fédérées.

Ayant pour finalité l'Inclusion Sociale et Humaine, la Fondation d'entreprise Covéa développe son action autour de trois axes : les droits des femmes, l'inclusion des personnes, les savoirs et la connaissance au bénéfice de l'inclusion.

Elle a soutenu les activités de deux associations membres de la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles :

- L'École de Chiens Guides de Paris pour soutenir ses actions de sensibilisation dans des écoles.
- La Fondation Frédéric Gaillanne pour soutenir ses actions de sensibilisation auprès du grand public sur le handicap visuel et l'impact du chien guide lors de la journée portes ouvertes de la fondation.

La société Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a fait un don à la FFAC en fin d'année 2023 grâce à son dispositif innovant « mécanisme de rétrocession », permettant aux salariés de RTE, déclarant ou renouvelant leur déclaration RQTH, d'être acteurs d'un don aux profits d'associations investies dans l'aide aux personnes handicapées.



L'international

La FFAC est en contact étroit avec la Fédération Internationale du Chien Guide (IGDF) et la Fédération Européenne du Chien Guide (EGDF). Un administrateur de l'Association Chiens Guides Grand Sud Ouest, Antoine Bouissou, représente la France au sein du Conseil d'Administration de l'IGDF. Benjamin Valembois, Directeur technique à l'École de Chiens Guides de Paris, a candidaté et a été retenu pour s'investir comme assesseur dans l'IGDF. Karine Garnier et Pauline Eilers, maîtresses de chiens guides, siègent quant à elles au Conseil d'Administration de l'EGDF.

Séminaire international de l'IGDF

Une délégation française de 14 personnes issues de 8 associations fédérées a participé au Séminaire de l'IGDF du 27 au 30 avril 2023 à Vancouver sur le thème : Renforcer les liens.

Au programme :

- Des plénières sur « Les Chiens Guides du Royaume Uni : 90 ans qui comptent », « Solutions d'approvisionnement en chiens pour atteindre les objectifs organisationnels avec des exemples d'amélioration des résultats finaux et de collaborations réussies », « Relier les points entre R+ et résilience », « Appareils intelligents avec apprentissage automatique pour l'entraînement et l'évaluation des performances des chiots futurs chiens guides », « Apprendre sur le tas dans un monde numérique (et lancement du site de formation IGDF) », « Se connecter avec notre communauté ».
- Des tables rondes sur « En familles d'accueil pour optimiser le développement » et « L'éducation à la circulation ».
- Et de nombreux ateliers : « Utiliser le renforcement positif dans l'éducation à la circulation », « Se muscler en Social Médias », « Créer des liens – La Science derrière la relation chien et client », « Plus forts ensemble : Diriger et recruter le personnel des organisations pour l'avenir », « Le pouvoir de la communication avec les donateurs », etc.

Le prochain séminaire se tiendra à Warwick, du 19 au 22 juin 2025, sur le thème « Le pouvoir des partenariats ». La prochaine réunion préparatoire se concentrera sur l'organisation des ateliers afin de communiquer sur les éléments clés.

Des communications conjointes

Une sélection traduite en français des communications de l'IGDF (programme du séminaire, synthèse de webinaires, informations diverses) a été régulièrement diffusée aux associations fédérées.

Quatre articles issus de la revue trimestrielle Les Yeux de son Maître et mettant en valeur chacun une association fédérée, ont été traduits et mis en ligne sur le site Internet de l'IGDF.

Un podcast en anglais sur l'accessibilité en France et l'implication de l'ANM' Chiens Guides a été réalisé avec la participation de Pauline Eilers et Anne Viot.

La Fédération Internationale du Chien Guide, qui vise « un monde où les personnes aveugles ou malvoyantes aient accès à des chiens guides de qualité et aux services associés afin de pouvoir mener leur vie comme elles l'entendent », représente actuellement :

- 99 organisations membres issues de 33 pays (dont toutes les associations fédérées de la FFAC).
- 17 organisations candidates situées dans 6 autres pays.
- 7 organisations en recherche d'informations dans 2 autres pays.
- 5 organisations affiliées de 4 pays (dont la FFAC et le CESECAH).

La Fédération Européenne du Chien Guide comprend 51 membres dans 25 pays européens, dont la FFAC et l'ANM' Chiens Guides. Elle se consacre à influencer sur les lois, les politiques et les attitudes, et à garantir d'excellents services et accès pour les utilisateurs de chiens guides.



PERSPECTIVES 2024

Une année de renouveau...

Après avoir fêté ses 50 ans en 2022, la FFAC se tourne vers l'avenir avec dynamisme et ambition. En 2024, l'association s'engage dans une démarche de transformation majeure pour mieux répondre aux besoins croissants de ses bénéficiaires et leur offrir une plus grande autonomie. Des objectifs ambitieux pour un impact concret ont ainsi été pensés.

Au cœur de cette stratégie, un objectif clair : **remettre plus de chiens guides**. Avec un objectif de **250 chiens remis en 2024**, la FFAC ambitionne de changer la vie d'un nombre encore plus important de personnes déficientes visuelles.

Des actions clés pour une meilleure accessibilité

Pour atteindre cet objectif ambitieux, la FFAC s'appuie sur plusieurs actions clés :

- **Renforcer la formation en augmentant** le nombre d'éducateurs diplômés afin de remettre plus de chiens guides.
- **Favoriser la mutualisation** entre les associations membres.
- **Promouvoir le chien guide en sensibilisant** le grand public à l'impact positif des chiens guides sur la vie des personnes déficientes visuelles.
- **Défendre les droits des utilisateurs de chiens guides en luttant** pour une meilleure accessibilité des lieux publics et des transports.
- **Soutenir les associations membres** en mettant en place des financements pour les accompagner dans leurs défis quotidiens.
- **S'inspirer** des bonnes pratiques internationales.

Un engagement fort pour l'inclusion

Ces actions concrètes renforcent l'engagement de la FFAC pour l'inclusion des personnes déficientes visuelles dans la société. En facilitant leur accès à l'autonomie et à la mobilité, la FFAC œuvre pour une société plus juste et plus inclusive.

Grâce à sa stratégie ambitieuse et à son engagement indéfectible, la FFAC est résolue à faire de l'accès à l'autonomie et à la mobilité pour les personnes déficientes visuelles une réalité concrète. Un avenir prometteur s'ouvre ainsi pour la FFAC et pour l'ensemble de la communauté qu'elle accompagne.



© Florimond Furst-Herold.

LES ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES



Association Les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest

En 2023, l'Association les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest a dévoilé sa nouvelle campagne de recrutement de bénévoles. « Avec moi, changez une vie » succède à « Choyez utile » ! Avec un parti pris simple et coloré, la campagne explique de manière accessible les missions et le rôle d'une famille d'accueil bénévole.

En utilisant des verbes d'action simples et compréhensibles par tous, la famille d'accueil potentielle peut se projeter dans sa mission d'accompagnement d'un futur chien guide d'aveugle. Le storytelling est là, le chiot semble même s'exprimer et attendrir sa famille d'accueil.

Le choix des couleurs tranche avec les précédentes campagnes, notamment avec l'utilisation d'un pantone rose fluo, captivant le regard des jeunes et des moins jeunes. Parce que sans l'investissement de nos familles d'accueil bénévoles, nous ne pourrions pas remettre de chiens guides d'aveugles, d'assistance ou de médiation, ou encore accompagner nos chiens reproducteurs pour donner naissance à ces futurs héros.



© Lucille Pellerin

“ Prendre en photo des chiens n'est pas ma spécialité mais j'ai mis en place quelques astuces afin d'avoir un rendu avantageux. Tout d'abord, il faut être capable de se mettre à la hauteur du chien, afin d'avoir un regard intéressant. Ensuite, dans la photo portrait, la connexion entre le modèle et le photographe est importante. Il faut que le chien soit en confiance, qu'il ait envie de jouer avec moi. J'ai adoré les moments très attendrissants de ce shooting ! Entre deux prises, il y avait toujours des câlins à donner à l'une de ces petites boules de poils. ”

**Claire-Lise Havet,
une photographe qui murmure
à l'oreille des tous**



“ C'était très sympa d'être autant impliquée dans la campagne. J'ai pu me rendre compte de la complexité que cela représente de réaliser un tel projet de communication. Concernant le shooting, j'ai trouvé que c'était un bon exercice pour les chiens. Eux et moi-même en sommes ressortis lessivés ! Il faut se concentrer et essayer d'être le plus naturel possible tout en n'oubliant pas tout ce qu'on demande au quotidien à nos chiens. Pendant le shooting, on essayait de représenter la vraie vie et tous les acteurs de cette campagne intervenaient avec le chien. Mon moment préféré est lorsque Uxi s'est endormie devant la photographe. Trop mignonne ! ”

Mandy et Uxi, les stars de notre nouvelle campagne



L'École de Chiens Guides de Paris

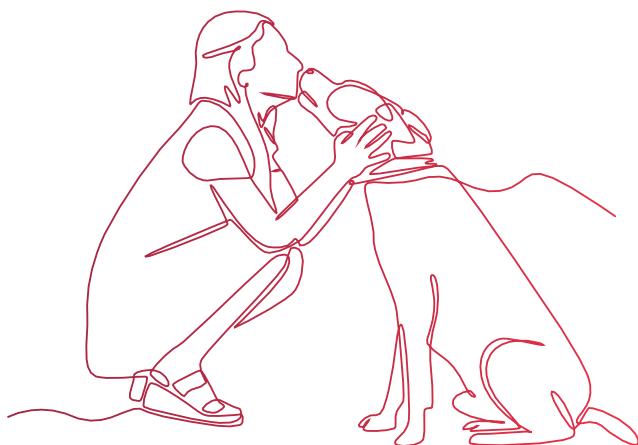
En 2023, c'est :

- 30 chiens guides remis.
- 80 naissances de chiots.
- 220 binômes en activité.

En 2021, Valentine a témoigné sur la prise en charge de sa demande de chien guide.

« J'étais quelqu'un qui avait totalement perdu sa capacité d'indépendance alors que je suis par nature super indépendante. Dès que j'ai commencé le processus, on m'a fixé des challenges complètement appropriés à mes capacités. Le fait que l'on croie en moi a permis que je regagne en confiance. »

En 2023, notre association lui présente Timy.



“ Lorsque j'ai saisi l'étrier et que nous avons marché ensemble pour la première fois, j'étais sans voix, il n'y avait rien à dire tant c'était fluide, harmonieux. À ce moment-là, je ne savais pas qu'il allait être à moi, je pensais qu'il était déjà attribué à une autre personne. Je suis repartie de l'École en rêvant d'avoir un chien comme lui. Quelques jours plus tard, j'ai reçu un appel m'expliquant que notre essai était prometteur. Timy est ensuite venu passer dix jours chez moi avant notre stage de remise et chaque jour fut une nouvelle aventure, un nouveau challenge et un nouveau triomphe. Mathieu, son éducateur, m'a donné confiance en mes capacités à apprendre et à m'adapter à cette nouvelle vie, et sa bienveillance ainsi que son soutien et sa disponibilité, m'ont permis de construire ma relation avec Timy en me sentant guidée et soutenue sans aucun jugement. Je suis sur un petit nuage, émue et incroyablement face au privilège dont je bénéficie. L'amour et la confiance dont Timy fait preuve envers moi me chamboulent et me donnent tout simplement envie de tout faire pour être à la hauteur de ce qu'il me donne. ”

Valentine et Timy



**Association Chiens
Guides d'Aveugles
d'Île-de-France**

Projet Agility 2023.

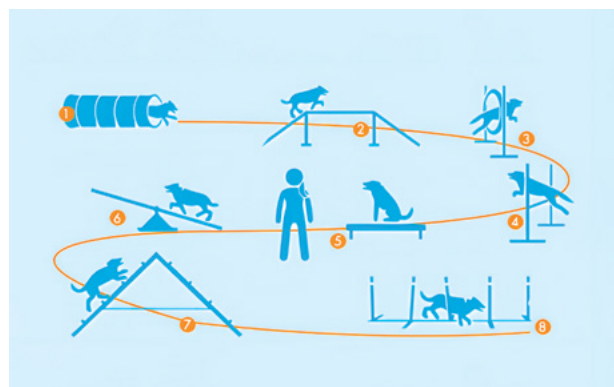
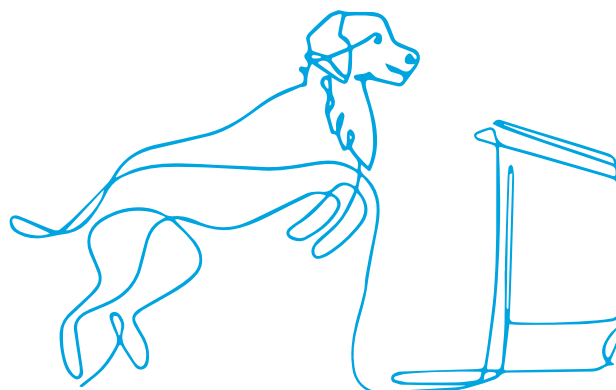
Durant l'année 2023, l'Association Chiens Guides d'Aveugles d'Île-de-France a voté le projet Agility.

L'agility consiste à accompagner un chien à travers un parcours d'obstacles au seul son de la voix, sans laisse, ni collier. La santé, le bien-être, la coordination et la communication, sont les bienfaits de cette méthode.

Depuis plusieurs années, le centre d'éducation de l'association dispose de modules d'Agility, indispensables à l'éducation de leurs chiens. L'objectif de ce projet était d'optimiser le travail d'éducation avec les chiens, en agrandissant et en créant une surface dédiée au parcours d'agility, mais aussi en complétant et/ou en remplaçant les équipements actuels.

Pour la mise en œuvre de ce projet, un appel aux dons a été effectué à travers une campagne de fidélisation qui a pleinement accompli sa mission en termes de collecte.

L'objectif étant atteint, les travaux sont prévus au début du deuxième trimestre 2024.



- | | | | |
|--------------|------------|--------------|--------------------------|
| 1 Tunnel | 3 Cerceau | 5 Poutre | 7 Palissade |
| 2 Passerelle | 4 Barrière | 6 Balançoire | 8 Couloir d'entraînement |



Association Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul Corteville

Demain, au Centre Paul Corteville de Roncq, de nouveaux services pour les personnes aveugles ou malvoyantes !

Depuis 1952, les services proposés par l'Association Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul Corteville ont constamment évolué et grâce à leurs solutions de déplacement, les personnes atteintes de cécité ou de malvoyance peuvent retrouver des activités de loisirs ou culturelles, une vie sociale épanouie ou encore reprendre une activité professionnelle. Mais l'Association a identifié d'autres besoins pour les personnes aveugles ou malvoyantes. Aujourd'hui, elle souhaite élargir son offre de services avec la création d'une structure d'accompagnement et d'aide à l'insertion professionnelle, sur le site de l'École Nord de France à Roncq (59). Elle répondra, au sein d'un même endroit, à deux problématiques fréquemment rencontrées par les personnes non ou malvoyantes.

- **La perte d'autonomie : aider et accompagner.**

De façon beaucoup plus large, elle sera prise en charge dans un centre de rééducation fonctionnelle qui aura pour objectifs d'aider à comprendre le fonctionnement de sa vision, optimiser l'utilisation des possibilités visuelles, rechercher le matériel adapté ou encore conseiller sur l'aménagement de l'environnement. Pour proposer ces services, le centre s'appuiera sur les compétences d'orthoptistes, d'ergothérapeutes, de psychologues, d'instructeurs pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles, de psychomotriciens, d'assistants de service social ou encore d'éducateurs sportif et culturel.



- **Le positionnement sur le marché de l'emploi : écouter et former.**

Cette structure d'accompagnement proposera également des bilans de compétences et sera doté d'un centre de formation qui visera à favoriser l'accès à l'emploi des personnes déficientes visuelles. L'accompagnement sera adapté aux conséquences fonctionnelles de la déficience visuelle et permettra de faire un point sur les parcours personnel et professionnel, d'identifier les compétences acquises et d'élaborer un projet professionnel favorisant l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi.

Ce projet important s'inscrit dans une volonté, pour l'Association, d'aller plus loin dans l'accompagnement des personnes aveugles ou malvoyantes. Le chantier de construction de ce nouveau bâtiment a débuté au début du mois de septembre 2023 sur le site de l'École Nord de France à Roncq. L'ouverture et l'accueil des premiers bénéficiaires sont prévus pour le second semestre 2025.



© Association Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul Corteville



**Chiens Guides
de l'Est**

Une année riche en émotions et en partage.

L'année 2023 a marqué un grand tournant dans l'histoire des Chiens Guides de l'Est. Les directeurs fondateurs des deux structures à l'origine de l'association ont pris, tour à tour, leur retraite. Danielle Griffanti, d'abord, en tout début d'année, Raymond Ney, ensuite, au cours de l'été. Deux figures emblématiques de l'univers des chiens guides en France. Deux départs redoutés, bien qu'attendus, qu'il a fallu anticiper et gérer au mieux. Une page majeure de l'histoire des Chiens Guides de l'Est s'est donc tournée en 2023.

Une année riche en émotions donc, mais aussi une année synonyme de partage. En 2023, l'association a fait la part belle à toutes les personnes essentielles à l'accomplissement de sa mission. Les équipes salariées des deux centres d'éducation, reconnaissantes, ont souhaité mettre sur pied des événements conviviaux avec tous les maillons de la chaîne desolidaritéessentielleànotrefonctionnement.

L'École de Woippy a ouvert l'année avec l'organisation d'un temps fort, la traditionnelle Galette des Chiens Guides. Maîtres de chiens guides, familles d'accueil, administrateurs et

bénévoles étaient invités à partager un bon moment autour d'un buffet et de galettes qui ont désigné les reines et rois de l'année.

Au mois de mars, l'École de Cernay a pris le relais avec la tenue d'une réunion territoriale à laquelle toute la communauté de l'École de Cernay était conviée. Une journée mémorable remplie de bons moments qui resteront gravés dans les mémoires et les cœurs.

Des temps d'échanges ont également été organisés avec les familles d'accueil dans les deux centres au cours de l'été. Une journée de plaisir et de jeux, côté Cernay ; une séance collective suivie d'un buffet agrémenté de douceurs confectionnées par chacun, côté Woippy. À Noël, le centre d'éducation de Woippy a convié toutes les familles d'accueil à une séance collective au marché de Noël de Metz. Un extraordinaire convoi qui n'est pas passé inaperçu dans les rues messines.

Ces temps forts qui ont marqué l'année 2023 n'ont pas fini de rythmer la vie des deux centres d'éducation de l'Est. Ils sont devenus des rendez-vous annuels auxquels viendront s'ajouter de nouveaux temps forts pour l'association.





Association de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon et du Centre-Est

2023, année de la Vue en région Auvergne Rhône-Alpes.

Chaque année, la région Auvergne Rhône-Alpes se mobilise pour une grande cause. Après la surdit  en 2022, la Vue a  t    son tour mise   l'honneur en 2023. L'opportunit  pour les  lus de tisser des liens et de cr er des synergies   l' chelle du territoire, entre tous les acteurs engag s et ainsi favoriser l'insertion des personnes d fici tes visuelles dans la cit .

L'Organisation des Assises de la Vue,   l'h tel de r gion le 3 juin, a  t  le point d'orgue de cette ann e de la Vue. Assises pour lesquelles salari s, familles d'accueil, b n voles de l'Association de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon et du Centre-Est se sont mobilis s : pour illustrer en live l' ducation d'un chien guide,



pour sensibiliser le grand public aux emb ches rencontr es dans la vie quotidienne par les d fici tes visuels et pour contribuer   un atelier autour des solutions de mobilit  disponibles.

Les chiens et chiots r cemment arriv s  taient eux aussi de la partie,   l'image d'Uko, jeune chiot Berger Allemand qui est vite devenu la star de l' v nement.

En parall le de cette journ e, la r gion Auvergne Rh ne-Alpes, via sa commission accessibilit , s'est mobilis e pour le financement de 2 chiens guides au profit de l'association, ainsi qu'au profit de la Fondation Fr d ric Gaillanne.

Une action g n reuse qui a pour ambition de mettre en lumi re le travail effectu  sur le terrain par nos associations f d r es, et qui,  sp rons-le, fera des  mules.   suivre...



Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest

King Jouet : la g n rosit  en cadeau !

Depuis quelques ann es maintenant, d s le mois de novembre, les  quipes de b n voles de l'association prennent leurs quartiers   l'entr e de l'enseigne King Jouet   Limoges.

C'est devenu une habitude. En fin d'ann e, familles d'accueil, b n voles et ma tres de chiens guides se relaient pour plier les paquets cadeaux en cette p riode de f tes. Ils commencent m me d s le d but du mois d'octobre, dans le cadre de l'anniversaire King Jouet, o  ils sont d j  mobilis s.

Rapidement, ils prennent leur marque en octobre et novembre pour  tre totalement op rationnels et organis s tout le mois de d cembre, du lundi au samedi, voire les



dimanches sur les derni res semaines. Et du travail,  a ne manque pas ! Les paquets cadeaux, n'ont d'ailleurs, plus de secret pour eux !

Ce partenariat existe depuis plusieurs ann es d j  et, gr ce   l'actuelle directrice qui met   disposition une bo te   dons toute l'ann e au profit de l'association, leur permet de r colter une somme non n gligeable pour son fonctionnement. En 2023, ce n'est pas moins de 10 000   qui ont ainsi pu  tre collect s gr ce   la g n rosit  des clients et au super travail des b n voles qui se rendent disponibles   cette p riode. Bravo   eux et un immense merci   l'enseigne King Jouet Couzeix (87).



© AGAPCAG

Nos élèves chiens guides en détente.



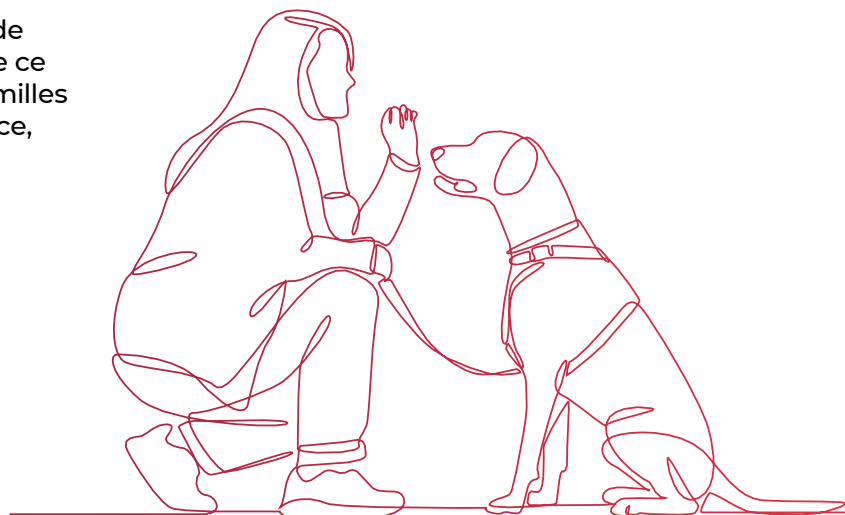
Association Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse

Le bien-être de nos chiens, une priorité !

Pour répondre à toutes les demandes de chiens guides dans la région Sud-Est, l'association a un cheptel d'environ 50 chiens âgés de 2 mois à 20 mois environ. Pour s'assurer de leur bien-être aussi bien physique que mental, l'association a mis en place :

- **Éducation** : les chiens bénéficient de détentes groupées journalières, que ce soit avec leurs référents ou leurs familles d'accueil. Ils sont suivis avec vigilance, choyés et bénéficient d'une alimentation adaptée comme de matériel de qualité.

- **Suivi vétérinaire renforcé** : en dehors des suivis classiques (vaccins, vermifuges, antiparasites), les élèves chiens guides passent des radios des hanches, des coudes ainsi qu'un fond d'œil à douze mois. Au besoin, des spécialistes sont consultés car la santé de chaque animal est une priorité, même si celui-ci est amené à être réformé.
- **Ostéopathie** : l'association travaille avec deux ostéopathes animaliers certifiés avec un protocole de trois séances pour chaque chien.





Fondation Frédéric Gaillanne

La Fondation Frédéric Gaillanne a organisé en novembre 2023 son premier dîner gastronomique caritatif dans le noir au Palais des Papes, à Avignon. Une expérience sensorielle hors norme destinée à sensibiliser le public au handicap visuel à travers un voyage gustatif autour des 5 continents.

Chapeauté par le chef étoilé Xavier Mathieu et le traiteur Brunet Frères, la Fondation était également accompagnée du Lycée des Métiers Alexandre Dumas de Cavaillon. Les élèves de la section hôtellerie/restauration ont prêté main forte au service, au dressage mais aussi à l'accueil. Le menu était gardé secret jusqu'au jour J, promettant ainsi la surprise à chaque bouchée.

Que sentez-vous ? Où sont vos couverts ? Quelles sont les saveurs et les émotions que vous ressentez ? Tant de questions qui ont été soulevées par notre animateur lors de ce dîner gastronomique inédit !

Véritable événement solidaire, le dîner dans le noir a regroupé 150 personnes (particuliers et entreprises) permettant un bénéfice de plus de 30 000 € soit l'équivalent d'un chien guide pour un enfant aveugle ou malvoyant.

Fort de son succès, une deuxième édition aura lieu en décembre 2024, toujours sous la houlette du chef étoilé Xavier Mathieu.



© ACGGSO



Association Chiens Guides Grand Sud Ouest

Le chien guide écouteur, une action novatrice en France.

Le chien guide écouteur a été initié au sein de l'association en 2017. C'est une action unique en France qui a demandé la mise en œuvre d'une procédure exigeante et permet aux personnes atteintes de surdicécité (de déficiences visuelle et auditive et parfois muettes) de retrouver une plus grande autonomie et de renforcer leur intégration sociale. Comme son camarade chien guide, le chien guide écouteur est certifié et a assimilé une cinquantaine d'ordres ou situations de guidage. Mais au lieu de réagir aux ordres verbaux, il apprend à répondre aux ordres gestuels transmis en langue des signes. Par sa qualité d'écouteur, il appréhende l'ensemble des sons du domicile pour alerter son maître comme, entre autres, la sonnerie du four, de la porte d'entrée ou du réveil. 4 chiens guides écouteurs ont déjà été remis gratuitement.



© Louis Jamin



Association Chiens Guides Grand Sud Ouest Aliénor – Bordeaux

Donner procure de la joie. Et agir pour le bien commun, encore plus !

Le 13 décembre 2023, l'Association Chiens Guides Grand Sud Ouest Aliénor - Bordeaux a participé à La Nuit du Bien Commun de Bordeaux, organisée par Obolo.

Avec le soutien sans faille de ses partenaires Ceva Santé Animale, AXA et AXA WEALTH SERVICES, ses familles d'accueil sans qui rien ne serait possible, autres mécènes, et toutes et tous ayant soutenu le projet de l'association lors de cette soirée, c'est un don d'une valeur de 63 500 € qui a été récolté et remis à l'association. Il sera destiné à l'éducation et à la remise gratuite de 2 chiens guides à deux personnes déficientes visuelles.



ANM Chiens Guides Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides

Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides – ANM' Chiens Guides

227 refus d'accès recensés en 2023.

227, c'est le nombre de cas de difficultés ou de refus d'accès traités par l'ANM' Chiens Guides sur l'année 2023.

Commerces, transports, hébergements, magasins, lieux de soins ou de loisirs... Autant de lieux du quotidien qui ont fermé leurs portes aux personnes ayant besoin d'un chien guide ou d'assistance pour se déplacer de façon autonome.

Mais elles n'étaient malheureusement pas les seules. Les familles d'accueil, indispensables pour la sociabilisation des chiots, et les



éducateurs de chiens guides, ont également subi ces refus d'accès.

L'ANM' Chiens Guides a pour mission de régler ces refus d'accès, mais va plus loin en nouant des contacts pérennes avec les entreprises, fédérations, ou regroupements professionnels, afin que l'information quant au libre-accès soit partagée à l'ensemble des salariés de ces structures.



CESECAH

Le bien-être des chiens au CESECAH.

Le CESECAH, élevage national de futurs chiens guides, est très attentif au bien-être des chiens pendant leur temps de présence sur le centre.

Plusieurs aménagements ont été réalisés en 2023 pour continuer à améliorer leurs conditions de vie sur le site : installation de pergolas bioclimatiques pour couvrir les courettes des chiots, implantation de voiles d'ombrage dans les parcs en sable, réalisation de deux parcs de détente supplémentaires pour les chiens, remplacement des résineux de la parcelle boisée de 8 hectares en face du centre par des feuillus.

En complément de ces aménagements, une réflexion globale sur le fonctionnement et les protocoles du centre a été engagée en fin d'année, pour replacer le chien au centre des préoccupations.

Enfin, une recherche en ergonomie sur le travail des chiens d'aide aux personnes a débuté en 2023. Elle est destinée à formaliser et collecter des connaissances sur le bien-être des chiens au travail dans le cadre spécifique de l'aide aux personnes en situation de handicap.

Données 2023 :

- 322 chiots sont nés au CESECAH en 2023.
- Parmi eux, 22 ont été sélectionnés pour intégrer le cheptel du centre et ainsi remplacer les chiens retraités ou réformés dans l'année.
- Fin 2023, le cheptel du CESECAH se compose de 120 reproducteurs ou futurs reproducteurs (78 femelles et 42 mâles), dont 79 labradors (66 %), 30 goldens retriever (25 %) et 11 bergers allemands (9 %). Tous sont placés en familles d'élevage le temps de leur carrière et suivis régulièrement par le personnel du CESECAH.



LES MÉCÈNES ET PARTENAIRES DE LA FFAC

Dans une démarche collective, la FFAC est membre actif de plusieurs organisations associatives :

- Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CFPSAA) : Paul CHARLES, Président de la FFAC, en est élu Vice-président et a participé à l'ensemble des réunions institutionnelles de la Confédération en 2023
- Confédération Nationale des organisations de Chiens d'aide à la personne (CANIDEA) en tant que membre fondateur
- Fédération Internationale du Chien Guide
- Fédération Européenne du Chien Guide
- France Générosités

La FFAC a été soutenue par les organisations :

- Argos
- Blanche Cape
- Association Centrale CBP
- Fondation Covéa
- Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie (MGEFI)
- Mutuelle des artisans et du commerce de proximité (GARANCE)
- Royal Canin
- Société des Grands Magasins
- Trust Auson
- Fier d'être dépanneur
- RTE
- Jair Marques Herculano

La FFAC est également partenaire des organisations suivantes :

- Fédération des Aveugles et Amblyopes de France
- Association Valentin Haüy
- Voir Ensemble
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Institut National des Jeunes Aveugles (INJA)
- PEP 69/ML (Pupilles de L'Enseignement Public)
- Groupement des Associations Partenaires des Actions Sociales (GAPAS)
- Retina France
- Fédération Sportive des ASPTT
- Société Centrale Canine
- Lions Clubs
- Rotary Clubs



RAPPORT FINANCIER 2023

Le mot du trésorier

La Fédération poursuit toujours son ambition de développement quantitatif et qualitatif, anime le réseau et organise les solidarités.

Le total des charges 2023 s'établit à 10 504 825 € (contre 9 387 653 € en 2022).

Le total des produits s'établit quant à lui à 13 524 025 € (15 805 096 € en 2022), soit une baisse de 15 %.

La différence de résultat de l'exercice 2023 par rapport à celui de 2022 (3 019 200 € versus 6 417 443 € en 2022) s'explique principalement par la baisse des legs, donations et assurance-vie et la répartition partielle des legs en faveur des associations fédérées. Elle est compensée par des dépenses non engagées par rapport au budget prévisionnel, principalement en communication, formation et développement des ressources.

Les principaux éléments d'analyse de l'année :

- Le plan de développement concrétisé par des conventions de financement pour soutenir les organisations membres.
- La répartition partielle des legs en faveur des associations fédérées.
- La 9^{ème} campagne nationale des legs.
- Le congrès international à Vancouver (Canada).
- La campagne DRTV nationale arrêtée en cours d'année.
- L'animation des campagnes de communication telles que celle des journées portes ouvertes.
- L'ouverture de la 30^{ème} promotion « Stagiaires moniteurs en formation » pour une durée de 2 ans.
- L'animation de formations continues pour les bénévoles et les salariés, en présentiel ou en distanciel.

- Les travaux en commissions, groupes de travail permettant les échanges de bonnes pratiques et les réflexions d'avenir tels que le groupe collecte, la réunion des représentants des employeurs, la réunion des directeurs, des chargés de communication...
- Les travaux importants de copropriété du siège social.
- Les produits financiers en forte progression en 2023.

Les produits :

- Les legs, donations, et assurances-vie reçus sont en diminution en 2023 (l'année 2022 ayant été une année exceptionnelle avec un rattrapage post-Covid).
- Les dons manuels : 3 636 027 € (3 772 170 € en 2022) sont en légère baisse de 3 %.
- Les ventes de prestations de service, pour un montant de 99 446 €, proviennent principalement de la mise à disposition de personnels et/ou locaux pour le fonctionnement de l'AFH2A pour 62 000 € et de CANIDEA pour 10 000 €, des revenus des legs (Loyers) pour 23 896 € et de produits divers pour 3 550 €.
- Les transferts de charges et autres provisions, pour un montant de 120 314 €, se composent principalement de l'avance de frais de collectes de dons pour l'École de Chiens Guides de Paris pour 88 118 € et la reprise de la provision pour indemnités de départ à la retraite pour 26 981 €.
- Les produits financiers (Comptes à terme, livrets association et A) s'élèvent à 951 858 € (95 759 € en 2022), s'expliquant par des placements et des taux de rémunération en forte augmentation.
- Les cotisations identiques à 2022 pour 1 190 €.



Les charges :

- Les aides financières s'élèvent à 5 951 166 € en 2023 (4 355 840 € en 2022) et se décomposent principalement de la manière suivante :
 - Les contributions de fonctionnement 2023 pour 3 331 190 € (3 320 000 € en 2022) et les contributions d'investissement 2023 pour 75 000 €.
 - Des contributions financières complémentaires ont été octroyées aux associations fédérées pour un montant de 1 186 959 €.
 - Les contributions versées pour le remboursement des salaires et le déplacement des stagiaires moniteurs et éducateurs aux organisations fédérées s'élèvent à 702 150 € conformément aux conventions signées (551 146 € en 2022).
 - Une contribution de 250 000 € à CANIDEA pour soutenir le développement de la confédération des chiens d'aide à la personne.
 - Les quotes-parts legs à reverser pour 234 536 € (233 294 € en 2022).
 - Une contribution exceptionnelle à la CFPSAA pour un montant de 70 000 €.
 - Un soutien à la FAAF (Fédération des Aveugles et Amblyopes de France) pour un montant de 50 000 € (convention de partenariat formation).
 - Une aide financière à l'AFH2A pour un montant de 50 000 € (organisme de formation de la FFAC).
- La FFAC prend à sa charge 50 % de la campagne legs, ce qui représente un coût net de 562 463 €.
- Les frais relatifs aux campagnes de communication dont « Grand public, JPO... » pour 496 659 €.

Le total du bilan s'établit à 52 596 132 € (43 632 422 € en 2022).

Les comptes de la FFAC reflètent les priorités d'actions choisies par son Conseil d'Administration. Les moyens mis en œuvre sont affectés à l'accompagnement de nos projets. Les apports liés à la générosité du public sont répartis entre la promotion de la cause des chiens guides, le soutien aux associations fédérées, au CESECAH et à l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides. Les frais de recherches de fonds et de fonctionnement sont limités et maîtrisés.

La FFAC durant cette année 2023 a continué à animer le réseau et défendre les intérêts des chiens guides. Elle a dû aménager toutefois son fonctionnement et reporter certaines actions ce qui explique que certaines charges n'aient pas été engagées. La Fédération a réussi également à maintenir un dispositif de formation et des actions permettant de soutenir activement les associations de chiens guides. La Fédération aura versé, au cours des 9 dernières années, 42,8 M d'euros pour répondre aux besoins d'investissement et de fonctionnement des associations fédérées.

Accompagnement des associations de chiens guides fédérées

La Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles, parmi ses missions, aide les associations membres à promouvoir et à mettre en place les services qu'elles fournissent auprès des personnes déficientes visuelles pour faciliter leur mobilité.

Les associations fédérées remettent chaque année près de 220 chiens à des personnes déficientes visuelles et suivent plus de 95 % des équipes actives (maître - chien guide) dans notre pays. La mise en œuvre de plans d'aides pluriannuels permet aux associations membres, tant pour leur fonctionnement que leurs investissements, de conduire leurs projets de développement tout en maintenant une exigence qualitative élevée.

Les contributions de fonctionnement soutiennent le développement des associations qui ne disposent pas d'une autonomie financière suffisante. Elles font l'objet chaque année d'une nouvelle décision après un dialogue de gestion engagé par les membres du Bureau de la FFAC et les responsables des associations, permettant

ainsi de mieux échanger sur les projets, évaluer et si besoin adapter les aides. Pour bénéficier d'un soutien financier de la Fédération, un adhérent doit :

1. Présenter son projet devant le CA avant toute décision.
2. Tenir des « points d'étape » devant les instances compétentes (commission, Bureau, CA).
3. Accepter des contrôles fédéraux sur sa gestion et ses investissements.

CONTRIBUTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023	MONTANT
Fondation Frédéric Gaillanne	300 000 €
École de Chiens Guides de Paris	1 100 000 €
Association Chiens Guides d'Aveugles d'Île-de-France	40 735 €
Association Chiens Guides Grand Sud Ouest Aliénor – Bordeaux	900 000 €
Association de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon et du Centre-Est	190 455 €
CESECAH	700 000 €
ANM' Chiens Guides	100 000 €
Total année 2023	3 331 190 €
CONTRIBUTIONS D'INVESTISSEMENT 2023	MONTANT
Association Chiens Guides Grand Sud Ouest	75 000 €
Total année 2023	75 000 €

Bilan et Compte de résultat 2023

BILAN ACTIF AU 31/12/2023

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	329 435	329 435	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	11 784		11 784	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	159 527		159 527	159 527
Constructions	826 041	510 954	315 087	319 065
Installations techniques, matériel et outillage industriels	145 888	75 320	70 568	23 876
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes	167 325		167 325	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 770 806		9 770 806	5 073 262
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	596 714		596 714	635 143
Autres	100		100	100
Total I	12 007 620	915 709	11 091 911	6 210 973
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 708	5 465	3 243	8 237
Créances reçues par legs ou donations	6 024 466		6 024 466	5 176 832
Autres	337 554		337 554	320 473
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	35 110 567		35 110 567	31 858 398
Charges constatées d'avance	28 391		28 391	57 509
Total II	41 509 686	5 465	41 504 221	37 421 449
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	53 517 306	921 174	52 596 132	43 632 422
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents			2 275 742	2 877 331
- autorisés par l'organe de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				0

BILAN PASSIF AU 31/12/2023

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	7 622	7 622
Réserves pour projet de l'entité	24 106 662	17 689 219
Autres		
Report à nouveau	7 427 699	7 427 699
Excédent ou déficit de l'exercice	3 019 200	6 417 443
Situation nette (sous total)	34 561 183	31 541 983
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
TOTAL I	34 561 183	31 541 983

BILAN PASSIF AU 31/12/2023 (suite)

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	13 981 531	7 734 537
Fonds dédiés		
Total II	13 981 531	7 734 537
PROVISIONS		
Provisions pour risques	206 966	175 979
Provisions pour charges	10 163	37 632
Total III	217 129	213 611
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
Total III bis	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43	32
Emprunts et dettes financières diverses	664 065	631 590
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	585 978	452 819
Dettes des legs ou donations	1 782 456	2 514 774
Dettes fiscales et sociales	270 128	148 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	2 436
Autres dettes	533 619	392 009
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	3 836 289	4 142 291
Écarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + III bis + IV + V)	52 596 132	43 632 422
ENGAGEMENTS DONNÉS		



COMPTE DE RÉSULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	1 190	1 190
<i>Ventes de biens et services</i>		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	99 446	110 637
- dont parrainages		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
Concours publics et subventions d'exploitation	200	609
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		53 704
- Dons manuels	3 636 027	3 772 170
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie	8 677 207	11 632 509
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	120 314	135 482
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
<i>Autres produits</i>		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	37 783	3 036
Total I	12 572 167	15 709 337



COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 262 061	3 872 289
Aides financières	5 951 166	4 355 840
Impôts, taxes et versements assimilés	77 687	71 550
Salaires et traitements	602 559	585 821
Charges sociales	264 052	249 120
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32 022	45 393
Dotations aux provisions	34 567	2 860
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	167 097	90 842
Total II	10 391 211	9 273 715
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 180 956	6 435 622
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	951 858	95 759
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	951 858	95 759
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 296	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	2 296	-
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	949 562	95 759
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	3 130 518	6 531 381
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 (suite)

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			1 262
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			98 000
Total VI		-	99 262
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-	-99 262
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		111 318	14 676
Total des produits (I + III + V)		13 524 025	15 805 096
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		10 504 825	9 387 653
SOLDE INTERMÉDIAIRE			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCÉDENT OU DÉFICIT		3 019 200	6 417 443
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		66 576	118 678
Bénévolat			
TOTAL		66 576	118 678
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		66 576	118 678
Prestations en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
TOTAL		66 576	118 678

CROD

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2023		Exercice 2022	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 190	1 190	1 190	1 190
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3 636 027	3 636 027	3 772 170	3 772 170
- Legs, donations et assurance-vie	8 677 207	8 677 207	11 632 509	11 632 509
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 105 032	1 105 032	271 542	271 542

CROD (suite)

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2023		Exercice 2022	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	77 387		87 406	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	200		609	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	26 982	26 982	39 670	39 670
5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS				
TOTAL	13 524 025	13 446 438	15 805 096	15 717 080

CHARGES PAR DESTINATION

1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	6 995 071	6 995 071	6 164 569	6 164 569
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	235 866	235 866	234 694	234 694
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 310 027	2 310 027	2 103 471	2 103 471
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	817 975	817 975	769 382	769 382
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	34 567	34 567	100 860	100 860
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	111 318		14 676	
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL	10 504 825	10 393 507	9 387 652	9 372 976
EXCÉDENT OU DÉFICIT	3 019 200	3 052 931	6 417 443	6 344 104

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023		Exercice 2022	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public

PRODUITS PAR ORIGINE

1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature	66 576	66 576	85 678	85 678
Dons en nature			33 000	33 000
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	66 576	66 576	118 678	118 678

CHARGES PAR DESTINATION

1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France			85 678	85 678
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	66 576	66 576	33 000	33 000
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	66 576	66 576	118 678	118 678

CER

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI N°91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	1 190	1 190
- Actions réalisées par l'organisme	6 995 071	6 164 569	1.2. Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	235 866	234 694	- Dons manuels	3 636 027	3 772 170
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	8 677 207	11 632 509
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	1 105 032	271 542
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	2 310 027	2 103 471			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	817 975	769 382			
TOTAL DES EMPLOIS	10 358 940	9 272 116	TOTAL DES RESSOURCES	13 419 456	15 677 410
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	34 567	100 860	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	26 982	39 670
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		

EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 052 931	6 344 104	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	13 446 438	15 717 080	TOTAL	13 446 438	15 717 080

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)

(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public

(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France		85 678	Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	66 576	85 678
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	66 576	33 000	Dons en nature		33 000
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	66 576	118 678	TOTAL	66 576	118 678

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FOND DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation		
(+) Report		
FOND DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0



La Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) ne vit et n'agit que grâce à la générosité du public, grâce aux dons et legs qu'elle reçoit.

Grâce à vous, 95 % des chiens guides remis et en activité en France sont issus des associations membres de la FFAC.

Pour nous soutenir, rendez-vous sur www.chiensguides.fr ou appelez le 01 44 64 89 89.



Les chiens guides d'aveugles

Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles FFAC

71, rue de Bagnolet - 75020 PARIS - Tél. : 01 44 64 89 89

Reconnue d'utilité publique par Décret du 26 août 1981

